Logo CFDT

[PLFSS 2021] Des avancées importantesmais la CFDT demeure vigilante et exigeante

La CFDT a porté une appréciation favorable sur le PLFSS 2021 lors de la consultationdes conseils d'administration des caisses de Sécurité sociale du 5 octobre 2020.**Elle a ainsi exprimé son soutien à trois dispositions majeures**

• **La traduction en termes financiers des engagements pris dans le cadre du Ségur de la santé** qui reconnaissent enfin les qualifications des personnels desanté, dont chacun a pu mesurer l'engagement au plus fort de la crise. Ces mesures doivent mettre un terme aux errements des années passées qui ont conduit notre système de santé au bord de l'asphyxie.

• **La création d'une cinquième branche de la Sécurité sociale** qui ouvre la voie d'une meilleure structuration de l'accompagnement de la perte d'autonomie.

• **Le doublement du congé de paternité et accueil de l'enfant.** Cette étape est franchie même si nous maintenons notre revendication d'un congé de deux mois quelle que soit la forme de parentalité, afin de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes.

Cette appréciation de la CFDT ne constitue pas pour autant un blanc seing au gouvernement.

Beaucoup reste à faire dans le prolongement du Ségur, notamment en direction des personnels des établissements sociaux et médico-sociaux. La CFDT s'y attachera. La CFDT demeure également déterminée à obtenir la création d'un fonds pour la reconnaissance de l'exposition au COVID 19 de tous les travailleurs qui ont été exposés, souvent mal protégés, pendant l'urgence sanitaire.

S'agissant de la branche autonomie, la CFDT ne se contentera pas de la simplejuxtaposition sur le seul plan comptable de ce qui se faisait déjà en matière de perte d'autonomie. De nouvelles ressources doivent lui être affectées. C'est pourquoi elle réitère sa demande d'une reprise des déficits des organismes de Sécurité sociale par l'État et l'affectation à la CNSA d'une partie des ressources dédiées à la CADES.

Elle renouvelle également sa proposition de taxer au premier euro l'ensemble des héritages et donations. Une telle contribution de 1% apporterait 2,5 à 3 Milliards d'euros, sans pour autant pénaliser sensiblement les transmissions (10 € pour une transmission de 1000€).

La CFDT portera ces propositions lors de l'examen parlementaire.

*DÉCLARATION DE **JOCELYNE CABANAL**, SECRÉTAIRE NATIONALE DE LA CFDT*

protection sociale
Documents
PLFSS 2021Des avancées importantesmais la CFDT demeure vigilante et exigeante